

POLOGNE : LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les conditions de travail

Les horaires

- La durée légale du temps de travail 40 heures
- La durée maximum Le temps de travail hebdomadaire, heures supplémentaires comprises, ne doit pas dépasser 48 heures en moyenne.
- Les horaires de nuit Le travail de nuit s'étend sur 8 heures, de 21h à 7h.

Les jours de repos hebdomadaire Au moins 11h de repos ininterrompu par jour et 35h de repos ininterrompu par semaine.

Les congés payés Les congés payés comptent entre 14 et 26 jours, en fonction de l'ancienneté et du poste occupé.

L'âge de la retraite 60 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes, mais du fait de la révision du système des pensions en 2012, l'âge de la retraite sera progressivement ramené à 67 ans.

L'âge minimum légal pour travailler Il est interdit d'employer un jeune de moins de 16 ans.

Le marché du travail informel Le travail informel est important dans les secteurs de la construction et des transports.

Le coût du travail

LE SALAIRE

Le salaire minimum Depuis le 1er janvier 2022, le salaire minimum est de 3.010 PLN par mois (gouvernement polonais)

Le salaire moyen Au premier trimestre 2022, le salaire brut mensuel moyen s'élevait à 6.235,2 PLN (Statistics Poland). Selon l'OCDE, les Polonais gagnaient en moyenne 33.850 USD par an en 2021, soit beaucoup moins que la moyenne de l'OCDE qui est de 52.436 USD.

Les autres formes de rémunérations

- Pour les heures supplémentaires La rémunération des heures supplémentaires de travail peut être faite sous la forme d'une prime ou d'une journée de repos.
- Pour les week-end L'employeur est tenu d'accorder d'autres jours de repos à un salarié qui travaille le dimanche et les jours fériés, et de lui accorder un dimanche chômé au moins une fois toutes les quatre semaines.
- Pour les heures de nuits Un employé travaillant de nuit a droit à un bonus pour chaque heure de travail effectuée la nuit.
- Pour les heures supplémentaires de nuit La rémunération des heures supplémentaires de travail peut être faite sous la forme d'une prime ou d'une journée de repos. Un employé travaillant de nuit a droit à un bonus supplémentaire pour chaque heure de travail effectuée la nuit.

LES COÛTS DE SÉCURITÉ SOCIALE

Les domaines couverts	Pension de vieillesse, assurance-invalidité, assurance en cas d'accident, assurance-santé, prestations en cas de maladie.
Les contributions	Les contributions sociales payées par l'employeur : Fonds de pension (9,76%), fonds d'invalidité (6,50%), assurance accident (0,67% - 3,33%), contribution au fonds de travail (2,45%), contribution au fonds de garantie des prestations des employés (0,10%) Les contributions sociales payées par l'employé : Pension de vieillesse (9,76%), assurance-invalidité (1,50%), prestations en cas de maladie (2,45%), assurance-santé (9%).
L'organisme compétent	Ministère du Travail et des Politiques Sociales (sécurité sociale) Autorité Polonaise de Supervision Financière (fonds de pension)